

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1284-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1284 QUI ORDONNE DES TRAVAUX ET AUTORISE DES SERVICES POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT, AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES RELATIVEMENT À LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2021 ET QUI DÉCRÈTE À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 26 670 000 \$ POUR REMPLACER L'ANNEXE A PAR L'ANNEXE A-1**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement d'emprunt numéro 1284 ordonnant des travaux de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égouts ainsi que des travaux de réfection de pavage sur diverses rues relativement à la programmation des travaux 2021 et autres services connexes ainsi que les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt de 26 670 000 \$ a été adopté le 7 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant prévu au règlement d'emprunt 1284 pour le personnel d'appoint est insuffisant et doit être augmenté portant ainsi le montant de cet article à un total de 755 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt numéro 1284 prévoit notamment la réalisation des travaux de correction d'une courbe sur le chemin de la Cabane-Ronde ainsi que des services professionnels pour la conception d'un système d'assainissement dans le Domaine Guilbault ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux et services ne font pas partie de la planification triennale de la Ville et que ceux-ci ne seront pas réalisés à court terme;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications à apporter au règlement d'emprunt numéro 1284 n'ont pas pour effet de modifier le montant total de la dépense et de l'emprunt;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 28 août 2023 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie de présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 1 du règlement 1284 est modifié de la manière suivante dans le but de remplacer l'annexe A par l'annexe A-1 :

**L'ARTICLE 1**

Le conseil autorise des travaux de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égouts ainsi que des travaux de réfection de pavage sur diverses rues relativement à la programmation des travaux 2021 et autres services connexes, ainsi que les services professionnels et techniques y afférents.

Ces travaux sont plus amplement décrits dans les documents d'estimation intitulés Annexe B par M<sup>me</sup> Annick Auger, M. ing., en date du 10 novembre 2020. Ces travaux sont également résumés et mis à jour dans un document intitulé Annexe A-1, préparé et signé par monsieur Raphaël Beauséjour, ing., directeur du Service du génie en date du 17 juillet 2023. Ces documents sont joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

*(Signé)*  
\_\_\_\_\_  
Guillaume Tremblay, maire

*(Signé)*  
\_\_\_\_\_  
Me Nathalie Bohémier, greffière et directrice  
des services juridiques

Avis de motion et dépôt du projet : 230828-15 / 28 août 2023  
Adoption : 230918-06 / 18 septembre 2023  
Tenue de registre : 2 au 6 octobre 2023  
Approbation MAMH : 27 octobre 2023  
Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> novembre 2023

**Coûts des travaux**

Infrastructures et pavage pour l'année 2021

**Travaux de construction**

1.0 Infrastructures (Brien, Taschereau et Bourque)		4 957 200 \$
2.0 Infrastructures (Dugas, Légaré, St-Henri, Dupuis et Laurier)		6 388 600 \$
3.0 Infrastructures (Beaumont, Charny et Coursol)		2 524 100 \$
4.0 Infrastructures (Jonquilles et Louise)		1 636 000 \$
5.0 Pavage (West, Garden, Percival)		1 158 800 \$
Pavage (Tackers, Andrew, Fieldcrest, Louise, Sunset)		
6.0 Pavage (Alpes, Appalaches, Sainte-Marie, Du Domaine, Saint-Paul, Sainte-Marie)		5 618 300 \$
<b>7.0 Correction d'une courbe sur le chemin de la Cabane-Ronde</b>		<b>- \$</b>

**Services professionnels - Conception**

<b>Système d'assainissement - Domaine Guilbault</b>		<b>- \$</b>
-----------------------------------------------------	--	-------------

<b>Sous-total coût des travaux</b>		<b>22 283 000 \$</b>
Imprévus de construction	4%	<b>914 000 \$</b>
<b>Total coût de travaux</b>		<b>23 197 000 \$</b>

**Honoraires professionnels et autres frais contingents**

SP-Laboratoire	2%	457 000 \$
Études complémentaires	0.5%	114 300 \$
<b>Personnel d'appoint</b>		<b>755 000 \$</b>
Autres frais	0.5%	114 300 \$
		<b>1 440 600 \$</b>

<b>Total des coûts taxables</b>		<b>24 637 600 \$</b>
---------------------------------	--	----------------------

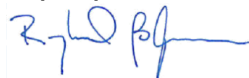
**Taxes**

Taxes nettes	5%	1 231 900 \$
<b>Estimation du coût incluant les taxes</b>		<b>25 869 500 \$</b>

**Financement**

Intérêts sur emprunt temporaire	(±1%)	267 000 \$
Frais d'émission	2%	533 500 \$
<b>Total du règlement</b>		<b>26 670 000 \$</b>

Préparé par :



2023-07-17

**Raphaël Beauséjour, ing.**

Directeur du Service du Génie